



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille vingt**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 5
EPICERIE SOLIDAIRE ESOPE 63

Rapporteur : Monsieur Jérôme AUSLENDER

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE : 20 000 euros

La présente délibération a pour objet la demande de soutien de la Ville par la Banque Alimentaire Auvergne pour la pérennisation de l'épicerie sociale et solidaire Esope 63, ouverte en mars 2018 à Clermont-Ferrand.

Cinq associations (Secours catholique, Emmaüs, Armée du salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante) ont fondé en 1984 la première structure française « Banque Alimentaire de Paris et de l'île de France pour la lutte contre la faim » sur le modèle de la banque alimentaire américaine créée en 1967. Ces banques alimentaires ont toutes été fondées sur des principes qui régissent aujourd'hui encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et les 23 antennes en France : la lutte contre le gaspillage, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat et le mécénat. 36 ans après leur création se sont plus de 2 000 000 personnes qui bénéficient de cette aide chaque année.

L'étude menée sur la précarité des étudiants dans le bassin clermontois estime qu'environ 1 500 étudiants sont concernés par un projet d'épicerie sociale et solidaire telle qu'Ésope 63. Les bénéficiaires d'une telle structure peuvent réaliser des achats de produits alimentaires (sec et frais) ou de produits d'hygiène, contre une participation financière correspondant selon les cas à 10% à 20% du prix commercial usuel. En moyenne, les bénéficiaires réalisent une économie pouvant atteindre 190 euros par mois sur leur budget, ce qui leur permet au quotidien de se nourrir convenablement et de répondre à leurs difficultés financières.

868 étudiants étaient inscrits pour l'année universitaire 2019-2020 (contre 568 l'année précédente) et 110 tonnes de nourriture ont été distribuées. Cette fréquentation est une nouvelle fois supérieure au prévisionnel présenté lors de la naissance du projet et nécessite la mise en place de circuits de collecte supplémentaires, de redistribution au niveau régional et surtout d'achat de denrées pour répondre aux besoins.

La demande de la Banque Alimentaire Auvergne auprès de la Ville de Clermont-Ferrand porte sur une reconduction de son soutien à hauteur de 20 000 euros.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 DEC. 2020

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Vie universitaire et étudiante,
Réseaux international des villes Michelin,
Affaires européennes et Relations internationales

Jérôme AUSLENDER

